N° D'IMPRIMÉ C71031666

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

AUTOSÉCURITÉ CONTROLE TECHNIQUE

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE
Contrôle technique périodique

(3) DATE DU CONTRÔLE
24/07/2026

N° DU PROCÈS-VERBAL
26063809

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE
Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ
23/09/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE
Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S033C324

(9) RAISON SOCIALE : SARL AUTO BILAN BANLIEUE SUD

(3) COORDONNÉES : 1 CHEMIN DE LA GRANGE
33650 MARTILLAC
Tél : 0556726262

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 091C0438

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
FP-263-KC (F)	12/03/2020	08/01/2007

Marque	Désignation commerciale
CITROEN	XSARA PICASSO

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF7CH9HXC25864216	M1	VP

Type/CNIT	Énergie
MCT5216LX020	GO

Document(s) présenté(s)
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ
183269

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :
4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVD
4.2.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Feu de couleur autre que blanc à l'avant ou rouge à l'arrière ; intensité lumineuse fortement réduite ARD, ARG
4.4.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite D
4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) G, D
4.4.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences ARD, ARG
4.9.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (TÉMOINS OBLIGATOIRES POUR LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE) : Dispositif inopérant : ne fonctionne pas pour les feux de route ou les feux de brouillard arrière
5.1.3.a.2. ROULEMENT : Jeu ou bruit excessif ARD, ARG
6.1.1.a.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Légère fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse G
6.1.7.g.2. TRANSMISSION : Capuchon anti-poussière manquant ou fêlé AVD
8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement
8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route AV

Défaillances mineures :
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant AVG, AVD
5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger ARD, ARG
6.1.2.a.1. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Dispositif endommagé sans fuite ni risque de chute
8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important
Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P1351

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 04/01/2022 : 137285 km / 02/01/2024 : 158062 km / 06/03/2026 : 179568 km

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	-0.1 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	2 %		5 %	
Forces verticales :	832 daN		525 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	258 daN	262 daN	166 daN	165 daN
Déséquilibre (<20%) :	2 %		1 %	
Forces de freinage (efficacité) :	258 daN	262 daN	166 daN	165 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) : 62 %				

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 22 %

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : -0.7 % -0.2 %
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) : +2.0 % +0.5 %